

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (service d'été, 13 mal.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans la Patrie :

L'attention des feuilles allemandes est toute dirigée vers Compiègne. Selon ses vœux ou ses rancunes, chaque journal accorde ou refuse à l'entrevue des monarques français et prussien une importance que cependant le plus simple bon sens devrait empêcher de méconnaître. Chacun dit son mot et présente ses conclusions, et la moindre feuille au-delà du Rhin dispose en ce moment du sort de la Confédération et de l'avenir des races germaniques, sauf à redevenir demain Gros-Jean comme devant.

Sans doute il ne faut rien exagérer, mais c'est un tort non moins grave que de déprécier sans raison; cela prouve peu de jugement et peu de force.

Les correspondances d'Italie, remplies de contradictions sur les faits des provinces napolitaines, s'accordent en général sur certains points importants. Le général Cialdini, dit le *Regno d'Italia*, aurait envoyé de nouveau sa démission et ne garderait la lieutenance que jusqu'au moment où l'on aura pourvu à l'organisation destinée à succéder au système actuel; mais il ne paraît pas que ces modifications doivent s'opérer de si tôt. Il n'est bruit, en effet, à Turin, que d'un changement de cabinet très-probable et très-prochain.

Il y a longtemps que ces bruits courent et que l'on représente M. Ricasoli et son système remplacés par M. Rattazi, qui, dit-on, serait disposé à pratiquer une politique autre que celle qui est en vigueur aujourd'hui, et dont il espère les meilleurs effets.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les bruits relatifs à ces importants mouvements politiques prennent au-delà des Alpes et à Paris une consistance qu'ils n'avaient point eue jusqu'à présent.

Les journaux d'Italie, non plus que le télégraphe, ne nous apportent rien qui présente un vif intérêt. Le roi est parti de Florence pour Bologne, et il ne semble pas que son voyage à Naples doive

s'effectuer, du moins il n'en est nullement question en ce moment. Quant aux provinces napolitaines, rien malheureusement n'y paraît changé au fond, et les mêmes résistances trouvent toujours les mêmes châtiments. On ne peut vraiment que constater un pareil état de choses et le déplorer. (La Patrie.)

D'après un télégramme de Turin, du 6 octobre, François II ayant exprimé l'intention d'envoyer un représentant au couronnement du roi de Prusse, des explications diplomatiques auraient eu lieu entre les gouvernements italien et prussien. Par suite de ces explications, François II ne sera pas représenté. L'envoyé italien sera reçu comme représentant simplement Victor-Emmanuel.

Le bruit court que M. de Saint-Simon, chargé d'affaires près la cour de Turin, serait destiné pour Francfort; ce bruit a donné lieu à différentes appréciations.

La *Gazette de Turin* jugerait cette destination comme un indice prochain de la reconnaissance du royaume d'Italie par la Prusse. Les autres journaux pensent le contraire. — Havas.

Les nouvelles de Naples assurent que le général Cialdini sera maintenu à son poste durant trois mois, c'est-à-dire jusqu'à l'époque du voyage du roi Victor-Emmanuel.

Trois mille gardes mobiles sont partis dimanche pour explorer la Sicile.

On mande de Rome, le 5, que le Pape est allé à Tivoli. Sa Sainteté ira à Civita-Vecchia pour y passer une journée. — Havas.

On mande de Pesth, 8 octobre, que la dissolution du comitat judiciaire a été décrétée; un commissaire est déjà désigné.

Le comitat de Zala a déclaré ne pas connaître toute ordonnance illégale du gouvernement et a protesté contre la nomination de commissaires, ainsi que contre une nouvelle organisation du comitat. Il veut ne céder qu'à la force. — Havas.

FEUILLETON

LES TROIS CHATEAUX DE NORWÈGE

(Suite.)

Mais, avant de continuer notre récit, le lecteur trouvera bon, pour l'intelligence de ce qui va suivre, que nous remontions, pour un instant, de quelques années en arrière.

A cette époque, Stockholm subissait le jong de Christiern, roi de Danemark; elle avait vaillamment défendu son indépendance et ses privilèges menacés; mais les partisans de Christiern étaient nombreux, il avait une marine redoutable, et la victoire ne tarda pas à se prononcer pour lui. Stockholm succomba, et plus la résistance avait été courageuse, plus le vainqueur crut devoir sévir avec cruauté.

La place Norrmalm fut bien souvent alors rougie du sang des sénateurs, des évêques, des magistrats et des nobles, et plus d'un dut chercher dans la fuite un salut qu'on ne pouvait plus espérer de la générosité ou de la justice du roi.

Un soir donc, une jeune fille et un jeune homme sortirent d'un petit village des environs de Stockholm, et s'acheminèrent, appuyés l'un sur l'autre, par le sentier qui conduit à la mer.

Tout bruit avait cessé alentour, et l'on n'entendait plus à cette heure que le grondement des flots sur les falaises prochaines, mêlé au murmure confus, composé de mille cris divers, qui s'élevait de la grande capitale.

Le jeune homme était fort pâle et paraissait agité; la jeune fille pleurait, le front penché sur son épaule.

Derrière marchait un grand diable de valet, long et maigre, et cachant, sous l'ampleur du manteau dont il était affublé, une épée de grande taille qu'il serrait contre sa poitrine.

Au bout d'une demi-heure, ils atteignirent la grève, où une barque attendait.

C'était le moment fatal... l'heure de la séparation.

La jeune fille fondit en sanglots, et le jeune homme baisa son front et ses cheveux avec un transport de douleur folle.

— Blanche, dit-il, ma sœur bien-aimée, si tu pleures ainsi, tu m'enlèveras ce qui me reste de courage et d'énergie.

— Eric, répondit la jeune fille d'une voix brisée, je ne sais ce qui se passe en moi; mais il me semble que je vais mourir.

— Enfant! et que deviendrait notre père?

— C'est vrai.

— Moi parti, il n'a plus au monde que sa Blanche chérie.

— Mon Dieu!...

On lit dans la *Gazette de Vienne* du 3 octobre :
La commission chargée des propositions Muhlberg a terminé son rapport sur les lois relatives à la liberté individuelle et à la liberté du foyer domestique, et formulé les deux projets suivants :

Loi pour la protection de la liberté individuelle valable pour les royaumes et pays représentés par le Reichsrath restreint.

Art. 1^{er}. La liberté de la personne est placée sous la protection de la loi contre les empiètements de la puissance publique.

Art. 2. L'arrestation d'une personne ne pourra avoir lieu, en conséquence, qu'en vertu d'un mandat judiciaire motivé. Ce mandat devra être remis à la personne arrêtée au moment de l'arrestation ou au plus tard dans les vingt-quatre heures.

Art. 3. Les agents chargés de maintenir l'ordre public pourront arrêter, il est vrai, une personne dans les cas prévus par la loi; mais ils devront remettre en liberté, dans les quarante-huit heures, toute personne arrêtée ou la livrer à l'autorité compétente.

Art. 4. Personne ne peut être tenu à séjourner (interné, confiné) dans un lieu ou territoire déterminé sans obligation fondée en droit. De même, personne ne peut être expulsé d'un lieu ou territoire déterminé hors les cas prévus par la loi.

Art. 5. Toute atteinte portée à la liberté individuelle contrairement aux dispositions précédentes dans l'exercice d'une fonction ou d'un emploi public sera punie, au cas d'intention malveillante, comme crime d'abus de pouvoir; s'il n'y a pas eu intention malveillante, comme délit, d'un emprisonnement d'un an au plus et en cas de récidive de la même peine et de la destitution.

Le défaut de communication du mandat judiciaire sera puni, comme contravention, d'un emprisonnement d'un mois au plus ou d'une amende de 100 florins.

Art. 6. Tout prévenu devra être mis en liberté sous caution ou dépôt d'une somme à fixer par le

— C'est pour lui, ma sœur, qu'il faut être forte et courageuse.

— Vous avez raison, Eric; j'essaierai... je ferai ce que je pourrai... Mais si vous saviez comme je vais être malheureuse... Je serai si seule quand vous ne serez plus... Tenez, c'est folie sans doute, mais, depuis ce matin, il me semble qu'un grand malheur nous menace...

— Pauvre Blanche!...

— Oh! vous reviendrez, n'est-ce pas?...

— Je ne sais.

— Vous me direz du moins où vous serez; j'aurai des nouvelles souvent... vous me le promettez?

— Adieu, Blanche.

— Adieu, Eric.

Et le frère et la sœur restèrent longtemps étroitement serrés dans les bras l'un de l'autre; puis, sur un signal donné par le patron de la barque, Eric s'arracha de cette longue étreinte, et alla presser la main du valet qui se tenait immobile et debout à une distance de dix pas.

— Péterson, lui dit-il, tu veilleras sur eux, mon ami.

— Oui, Monseigneur.

— Tu te feras tuer plutôt que de les laisser insulter.

— Oui, Monseigneur.

— Blanche et moi nous sommes presque tes enfants, tu nous as élevés... tu nous aimes... tu la protégeras...

Péterson passa le revers de sa main droite sur le coin

tribunal, en considération des suites de l'action punie par la loi, des circonstances concernant la personne du prévenu et de la fortune du répondant, à moins qu'il y ait des présomptions graves d'un crime puni au moins de cinq ans de réclusion. Dans ce dernier cas aussi, le tribunal pourra mettre le prévenu en liberté sous caution.

Loi pour la protection du foyer domestique, valable pour les royaumes et pays représentés par le Reichsrath restreint.

Art. 1^{er}. Le foyer domestique est placé sous la protection de la loi contre les empiètements de la puissance publique.

Art. 2. Une visite domiciliaire, c'est-à-dire une perquisition opérée dans le logement ou les autres localités y appartenantes ne pourra être faite qu'en vertu d'un mandat judiciaire motivé. Ce mandat devra être remis à la partie intéressée immédiatement ou au plus tard dans les vingt-quatre heures.

Art. 3. En vue de l'administration de la justice criminelle, et s'il y a péril en la demeure, une visite domiciliaire pourra être ordonnée aussi sans mandat judiciaire par les fonctionnaires de la police de sûreté et par les chefs de communes. L'agent de cette visite devra être muni d'un pouvoir écrit, qu'il devra montrer à la partie intéressée. Dans le même but, les agents de la police de sûreté pourront faire de leur propre chef une visite domiciliaire si quelqu'un est pris en flagrant délit, si la rumeur publique le désigne comme suspect d'une action punie par la loi, ou s'il est trouvé en possession d'objets qui semblent prouver qu'il a participé à une action de ce genre.

Dans les deux cas, il devra être remis à la partie intéressée, immédiatement ou dans les vingt-quatre heures au plus tard, un acte constatant la visite domiciliaire et ses motifs.

Art. 4. En vue de la surveillance de police et financière, les agents de ces administrations ne pourront faire des visites domiciliaires que dans les cas prévus par la loi. Néanmoins les dispositions de l'article précédent concernant le pouvoir de faire la visite et la remise de l'acte qui la constate seront également appliquées dans ce cas.

Art. 5. Toute atteinte portée au foyer domestique dans l'exercice d'une fonction ou d'un emploi contrairement aux dispositions qui précèdent est punie, au cas d'intention malveillante, comme crime d'abus de pouvoir, dans les autres cas, comme délit, d'un emprisonnement de six mois au plus, et, en cas de récidive, de la même peine et de la destitution. L'inobservation des prescriptions relatives à la communication du mandat judiciaire, le pouvoir et sa notification, enfin l'acte constatant la visite et sa remise, sera punie, comme contravention, d'un emprisonnement d'un mois au plus ou d'une amende de 100 florins.

Une dépêche de Raguse, du 7 octobre, annonce que, le jeudi 5, les insurgés monténégrins ont attaqué, près de Duga, six bataillons turcs qui revenaient de Niksich. Le combat a duré quatre

heures. Les Turcs ont pris la fuite, laissant sur le terrain 100 hommes, tant tués que blessés.

Vienne, 8 octobre. — L'armée des insurgés, dans l'Herzégowine, est évaluée à 5,000 hommes, que l'on dit animés d'un excellent esprit.

Le prince de Montenegro doit conserver la neutralité armée. — Havas.

La réception faite à Madrid à l'ambassade marocaine a été magnifique. Le discours prononcé par Muley-el-Abbas a été long et remarquable.

La *Correspondencia* dit qu'en vertu d'instructions de François II, les archives napolitaines seront délivrées. — Havas.

Une dépêche de Beyrouth, du 3, nous assure que, par suite d'ordres venus de Constantinople, on allait procéder à une levée d'hommes en Syrie. Les soldats provenant de cette levée formeront un corps indigène et seront préposés à la garde du pays. (La Patrie.)

L'office Reuter, de Londres, publie les nouvelles suivantes de New-York, à la date du 25.

On assure que mille confédérés ont été tués à Lexington. Les confédérés marchent contre St-Joseph. Frémont va ouvrir immédiatement la campagne.

Le *New-York Herald* dit que des expéditions navales contre New-Orléans et Galveston sont en voie de préparation.

New-York, 27 septembre :
« Hier il y a eu jeûne national.

» Le général Lanea battu un corps de confédérés à Papensville, il a pris toutes leurs tentes et leurs wagons.

» Le général Macculloch, avec 15,000 unionistes, se trouve à quinze lieues du fort Scott.

» L'expédition navale, commandée par le capitaine Sherman, se dirigera vers le Sud dans trois semaines. »

Nous recevons de la Réunion, le 7 septembre, une dépêche qui nous donne quelques détails nouveaux.

Depuis la mort de la reine Ranavalo, survenue le 16 août et la lutte très-courte dans laquelle a péri le prince Ramboasalama, la plus grande tranquillité n'a cessé de régner à Madagascar.

Les étrangers établis dans le pays ont tous pris le deuil pour un mois, et les navires mouillés sur rade à Tamatave ont eu, pendant trois jours, en signe de deuil, leurs pavillons en berne et leurs vergues en pantenne.

La reine Ranavalo a été embaumée selon la méthode malgache. Le roi Radama II, son fils, est resté pendant six jours en prières auprès de sa mère, conformément à l'usage. Il s'est ensuite occupé des affaires urgentes de l'Etat. Il a reçu de nombreuses députations et a parlé aux Européens qui lui ont été présentés, de la manière la plus rassurante et la plus libérale.

Le 4, les transports à vapeur la *Seine* et la *Saône*, qui étaient en relâche à l'île de la Réu-

nion, sont partis pour France. Depuis la mort de la reine Ranavalo, la navigation entre la Réunion et Madagascar était très-active. (Patrie.)

Les correspondances particulières que nous recevons de nos différents ports de guerre, nous donnent des détails sur les mesures qui auraient été prises pour l'organisation de l'escadre qui doit être envoyée au Mexique.

D'après ces correspondances, les navires de guerre désignés jusqu'ici pour faire partie de cette escadre seraient :

La frégate à vapeur la *Guerrière*, en armement à Brest.

La frégate à vapeur l'*Astrée*, en armement à Lorient.

La frégate à vapeur l'*Ardente*, en armement à Brest.

La corvette à vapeur le *Berthollet*, en armement à Rochefort.

L'avis à vapeur le *Marceau*, en armement à Cherbourg.

On assure que M. le contre-amiral Jurien de Lagravière, auquel le commandement de cette escadre serait destiné, mettra son pavillon sur la *Guerrière*, frégate à vapeur de premier rang, dont l'armement est poursuivi, dit-on, avec une grande activité. (Patrie.)

Une lettre de Toulon annonce que l'amiral Jurien de Lagravière se rendra immédiatement avec la frégate à vapeur la *Guerrière*, dans le golfe du Mexique pour commander notre escadre d'observation, renforcée des bâtiments expédiés de France. L'amiral Reynaud continuera de commander la station des Antilles. — Havas.

On écrit de Compiègne, le 7 octobre, à la Patrie :

« Cette journée peut passer pour une des plus occupées que la cour ait eues depuis longtemps. Le programme que je vous en donnais hier a été modifié au dernier moment encore, de façon à donner au roi de Prusse toutes les distractions, toutes les fêtes possibles en un jour.

» La physionomie de l'Empereur est animée, souriante, plus que de coutume. Celle du roi Guillaume exprime la satisfaction la plus complète. Sa Majesté est d'une extrême prévenance auprès de l'Impératrice, d'une gaieté franche et soutenue au milieu des grands officiers de la couronne. Sa loyauté se sent à l'aise au foyer français.

» D'autres voix plus éloquentes diront un jour les résultats de cette entrevue. Ce sera le grand tableau dont le chroniqueur ne peut vous donner que le cadre.

» Dès neuf heures du matin, l'hôte illustre de l'Empereur admirait les magnificences du parc réservé, ces horizons à perte de vue que les grandes allées ont ménagés à travers la plus belle forêt du monde.

» La chasse à tir a commencé avec tant d'animation, tant d'entrain, qu'elle s'est prolongée

de son oeil gauche et s'inclina sans répondre.

Eric comprit l'émotion du brave homme, et voulant abréger cette scène douloureuse, il embrassa Blanche une fois encore, fit un dernier geste d'adieu à Pétersson, et s'élança dans la barque, où l'on commençait à s'impatienter de tant de retards.

La barque se mit aussitôt en mouvement, et quelques minutes plus tard, elle s'éloignait, courbée sous ses voiles, vers la haute mer, où elle disparut.

Blanche était restée sans mouvement à cette séparation suprême; quand la barque disparut à l'horizon dans les plus profonds des vagues, elle se laissa tomber inanimée dans les bras de Pétersson.

Cependant, la nuit était venue tout à fait. Dans ces temps d'émeutes et de révolutions, il pouvait être dangereux de s'attarder dans un endroit aussi peu fréquenté. Pétersson fit entendre raison à sa jeune maîtresse; il ramena son voile sur ses cheveux, prit son bras sous le sien, et gagna la ville en toute hâte.

La grande capitale avait gardé encore un reste de l'émotion de la journée. L'agitation qu'avaient éveillée les troubles du matin n'était pas encore calmée; il régnait de toutes parts un mouvement extraordinaire: c'était un flux et reflux incessant, plein de cris et de murmures; on eût dit un fleuve dont les ondes tourmentées viennent d'être sillonnées par la quille profonde d'un vaisseau de haut bord.

Pétersson et Blanche avançaient lentement, et sans trop savoir où ils allaient. Ils marchaient au hasard, sourds

aux bruits qui se faisaient à leurs côtés, gravissaient les rues escarpées de Stockholm, longeant les murailles et se gardant bien de se mêler aux flots de peuple qui passaient près d'eux.

Cependant, à mesure qu'ils avançaient, les rues devenaient moins bruyantes et la foule plus clairsemée; ils traversèrent même des carrefours entièrement déserts, où régnaient le silence le plus profond et la solitude la plus complète.

Encore un quart d'heure de marche, et ils arrivaient au terme de leur course: Blanche auprès de son père, Pétersson près de son vieux maître.

Tout à coup ce dernier s'arrêta et tressaillit.

Des chants étranges s'élevaient à quelques pas, dans une ruelle étroite et longue où ils venaient de pénétrer.

Le regard de Pétersson s'alluma dans l'ombre, et il aperçut non loin de là trois jeunes gens qui, le feutre sur l'oreille, l'épée au côté, s'avançaient d'un pas chancelant et en se tenant par le bras.

Une inquiétude glacée envahit le cœur du valet, qui voulut retourner sur ses pas; mais la peur avait cloué Blanche à sa place, et il fut impossible d'avancer ni de reculer.

Pétersson jeta rapidement son manteau sur les épaules de la jeune fille, et, s'étant collé contre la muraille, il attendit.

Les jeunes gens approchaient.

C'étaient trois gentilshommes: l'un s'appelait Jean

Rining; le second, Albert Green; le troisième, Magnus Troll. Ils avaient fait tous trois leurs études à l'université d'Upsal, et depuis ils ne s'étaient jamais quittés; qui voyait l'un était sûr de voir les deux autres; ils étaient fort connus dans Stockholm, où le bruit de leurs débâches avait fait longtemps scandale, et ils y étaient fort redoutés. Le plus âgé avait à peine vingt-cinq ans, le plus jeune n'en avait que vingt encore. Trois enfants égarés chez qui les troubles politiques avaient perverti le sens moral!

Pétersson eut un moment d'espoir...

La nuit était sombre; il n'y avait pas une étoile au ciel; les torches que portaient les valets ne jetaient sur la rue qu'une clarté faible et douteuse.

Ils pouvaient passer sans regarder, ils pouvaient regarder sans voir. — L'infortuné Pétersson cherchait de son mieux à s'incruster dans la muraille.

Malheureusement, le soin même qu'il prenait de se dissimuler devait lui être fatal. Jean Rining tenait la droite de la rue, c'était le plus jeune des trois, partant le plus indiscret. En apercevant cette longue silhouette maigre se dessiner contre le mur, il s'arrêta stupéfait. Pétersson s'était encore allongé en s'aplatissant, et il avait véritablement l'air d'une apparition.

Jean Rining partit d'un éclat de rire, et toute la bande s'arrêta.

— Oh! oh!... s'écria le jeune fou, m'est avis que les ombres ont abandonné aujourd'hui le royaume de monsieur Satan... Or çà, l'ami, es-tu l'âme d'Abraham, ou d'Olaüs

jusqu'à midi et demi. Sept cent soixante-deux pièces ont été abattues. Le carnet de l'Empereur en comptait cent trois, et celui du roi de Prusse cent un. M. le prince de Reuss est arrivé au chiffre de cent sept.

Il était près d'une heure quand la cour s'est mise à table pour déjeuner. Tout le service, qui ne comptait pas moins de soixante-seize couverts, était d'une grande magnificence.

A trois heures de l'après-midi, cinq grands chars-à-bancs, de douze places chacun et trainés par quatre chevaux de poste, sortaient du parc pour gagner la forêt. L'Empereur, l'Impératrice et le roi de Prusse occupaient la même banquette dans le premier char-à-bancs. On a visité les ruines de Pierrefonds. Le roi a écouté avec intérêt les détails qui lui ont été donnés sur ces ruines par l'architecte chargé des réparations.

Dans l'enceinte même du vieux château, sur des blocs de pierre laissés çà et là en avant de la partie déjà restaurée, une collation composée de viandes froides et de fruits attendait les illustres visiteurs. Le général Fleury, ménageant à leurs Majestés la surprise la plus poétique que puisse rêver un artiste, avait fait placer la musique des guides dans les fossés du château, et les premiers sons qui se firent entendre furent semblables à ceux d'une harpe éolienne, respectée par le temps au milieu des ruines. Le roi de Prusse parut charmé de cette délicatesse de mise en scène.

A 7 heures, il y a eu grand diner. A 9 heures, l'Empereur et son hôte se sont rendus dans la salle du spectacle qui offrait le plus ravissant coup d'œil.

LL. MM. occupaient tout le balcon de face. Derrière eux se tenaient les invités et un certain nombre de dames couvertes de diamants et de dentelles. Les deux galeries du premier rang étaient aussi occupées par des dames. Au parterre, se tenaient les officiers des divers corps en garnison à Compiègne, des officiers prussiens et des fonctionnaires en uniforme.

Le jeu de l'amour et du hasard et le Bougeoir ont été représentés avec l'ensemble parfait qui distingue les sociétaires de la Comédie-Française. Les moindres rôles étaient tenus par les premiers sujets. Le roi de Prusse paraissait très-satisfait de la représentation, et l'Empereur a souvent donné le signal des applaudissements.

Pendant les entr'actes, l'excellente musique des guides conduite par son chef habile, M. Mohr, a exécuté des airs et des quadrilles.

Demain, sur un désir exprimé par S. M. le roi de Prusse, revue du régiment des guides et du bataillon des zouaves de la garde, à dix heures du matin, dans la grande avenue de la forêt.

A onze heures, un grand déjeuner, et à une heure, départ du roi de Prusse, qui doit dîner le soir à Bruxelles.

Compiègne, le 8 octobre. — Le roi de Prusse est parti à midi et demi. L'Empereur l'a accompagné jusqu'à la gare du chemin de fer. La séparation de leurs Majestés a été très-cordiale. — Havas.

FAITS DIVERS.

Une dépêche privée avait annoncé que le voyage de S. M. le roi de Hollande était retardé.

Cette nouvelle manque d'exactitude. On assure que le roi de Hollande arrivera le 12 octobre en France, et qu'il y restera jusqu'au 19.

Le *New-York-Herald* annonce que le comte de Paris et le duc de Chartres sont attachés à l'état-major du général Mac-Lellan, avec rang de capitaine.

LL. AA. II. le prince Napoléon et la princesse Clotilde, embarqués à bord de leur yacht, sont arrivés à Boston le 22 septembre.

Une dépêche de Marseille, du 7 octobre, annonce qu'il y a eu des arrivages de céréales, en deux jours, pour 140,000 hectolitres. Un nouveau convoi est attendu. Les blés baissent.

On mande de Londres, à la même date : Le froment anglais, l'orge, ont haussé; l'étranger est limité, à cause de l'avance demandée. L'avoine baisse.

Le mascaret, dans la basse Seine, a offert dimanche un spectacle magnifique aux nombreux curieux. L'annonce d'une marée exceptionnelle pour le 6 octobre avait attiré à Caudebec, dit le *Nouvelliste de Rouen*, une grande quantité de voyageurs, et dès le matin, la ville cauchoise avait une animation inaccoutumée. La foule, vers dix heures, garnissait les quais dans l'attente de la marée. A dix heures un quart, un artilleur-vigie appuyait d'un coup de canon l'arrivée de la barre, qui s'avancait en grondant comme une cataracte transversale, rebroussant avec furie le courant de la Seine.

De chaque côté de la Seine jaillissaient à plusieurs mètres de haut des vagues d'eau boueuse; puis après ce premier flot, qui disparaissait rapidement comme un fleuve qui en domine violemment un autre, apparaissaient les ételles, dont l'effet, moins prévu que celui du flot, se manifestait par des jets d'eau écumante qui venaient inonder les spectateurs trop promptement rapprochés de la rive. En un clin d'œil les prairies apparaissaient couvertes d'eau, et malgré un brouillard assez persistant, on pouvait suivre de l'œil les profondes érosions de terrains pratiquées par le flot dans sa rapide et furieuse invasion.

La curiosité avait été pleinement satisfaite, et la barre, au dire des connaisseurs, avait eu son plus complet développement.

On écrit de Boulogne-sur-Mer, le 4 octobre :

Ce matin, à environ huit kilomètres des côtes d'Angleterre, au travers de Douvres, avait lieu un abordage entre un sloop anglais et un bateau pêcheur du port de Saint-Valery-sur-Somme. A la suite de cet accident, deux marins français, nommés Pierre Chéry, âgé de dix-sept ans, et Jean-Charles Duchochois, âgé de quarante-quatre ans, faisant partie de l'équipage du bateau-pêcheur, ont été blessés par les

marins anglais, qui auraient tiré, sur eux à coups de fusil, parce que nos marins se seraient opposés à ce que les Anglais leur coupassent le beau-pré, qui se trouvait engagé dans les gréments de leur bateau.

Pierre Chéry, fils du patron, a été transporté à l'hospice de cette ville, par suite d'une blessure qui serait assez grave. Jean-Charles Duchochois est blessé à la main gauche. L'administration compétente informe.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

Dans sa dernière session, le conseil d'arrondissement de Saumur avait exprimé le vœu que le chemin de grande communication n° 50 de Saumur à la Motte-Bourbon, entièrement achevé dans le département de Maine-et-Loire, fût également terminé dans la lacune qui existe dans la Vienne.

M. le Préfet vient de décider qu'il serait alloué à la commune de Pouançay les fonds nécessaires pour réparer la portion de ce chemin, qui n'est pas classé dans notre département.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

AVIS.

Le bureau des renseignements institué au ministère de la marine et des colonies est ouvert, d'une à trois heures, les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

Peuvent s'adresser à ce bureau les personnes qui désirent avoir des informations sur :

Le bureau du ministère auquel auraient été renvoyées les demandes par elles adressées; la suite donnée à ces demandes;

Le sort de militaires, marins, agents ou fonctionnaires quelconques de la marine et des colonies;

Les conditions d'admission tant à l'École navale que dans tous les autres établissements où le ministère de la marine et des colonies entretient des élèves; les conditions de concession de bourses, d'examen pour les capitaines au long cours et maîtres au cabotage, pour les professeurs d'hydrographie, etc.;

L'époque du départ ou de l'arrivée des correspondances pour les stations ou les colonies, le mode de correspondance pour ces destinations;

Les conditions d'engagement ou de rengagement pour tous les corps de la marine;

Les conditions d'adjudications ou de cahiers de charges relatifs à la marine ou aux colonies;

Le résultat des réclamations pour paiement de solde, pour règlement de fournitures ou demandes de relevés d'états de services;

Et, en général, sur toutes demandes, réclamations ou recherches ayant pour objet des intérêts privés rentrant dans les attributions du département de la marine et des colonies.

Berou, ou de Gunnar Gallus, que notre bon roi Christiern a fait décapiter ce matin sur la place Norrmalm?...

Mais Pétersen ne bougeait pas plus qu'un terme.

— Il est sourd! fit Albert Green.

— Où il est muet! ajouta Magnus Troll.

— Eh bien! par la tête de mon père, jura Jean Rining en tirant son épée du fourreau, je sais, moi, un moyen de le faire parler... et je ne serais pas fâché d'apprendre s'il cache le cœur d'un vivant sous l'apparence d'un revenant!...

Et en parlant ainsi, le jeune homme envoya sa pointe à deux doigts de la poitrine de Pétersen.

Ce dernier fit un mouvement involontaire et laissa voir ainsi la rapière qu'il tenait cachée sous son bras.

— Ouais! s'écria Rining à cette vue, voyez donc, Messieurs, c'est une véritable épée de gentilhomme... Pardieu! nous allons voir ce qu'il en saura faire.

Et sans attendre davantage, malgré les représentations de Magnus Troll, plus raisonnable ou moins ivre, il se mit en devoir de fondre sur l'inconnu.

Que pouvait faire Pétersen dans cette occasion? Ses adversaires étaient au nombre de trois, et il était seul!...

Moins heureux que le héros romain, le malheureux valet ne mourut pas, mais après quelques passes insignifiantes, il reçut un grand coup d'épée en pleine poitrine, et tomba inanimé sur le pavé sanglant.

Ce qu'il y eut de plus malheureux dans ce dénouement, ce ne fut pas précisément la blessure plus ou moins grave que reçut Pétersen; mais c'est qu'en se laissant choir sur

le sol, l'infortuné valet emporta dans sa chute le manteau qui recouvrait sa maîtresse, et la désigna ainsi aux regards étonnés des trois jeunes gens.

Que se passa-t-il à partir de ce moment? Pétersen ne l'apprit que fort longtemps après. Le sang s'échappait en abondance de sa blessure; il n'avait déjà plus la conscience de lui-même, il passa une partie de la nuit étendu sans connaissance sur la dalle humide. Seulement, quand il revint à lui, et que les événements de la veille se représentèrent à son esprit dans toute leur effrayante réalité, il s'aperçut qu'il était seul, et que Blanche avait disparu.

Où l'avait enlevée!

Or, deux années s'étaient écoulées depuis les événements que nous venons de raconter. Eric Gundmond était de retour; il avait appris la honte de sa sœur, et il venait venger l'insulte faite à son nom!...

Il avait découvert le nom des trois gentilshommes; proscrits à leur tour, ils s'étaient réfugiés dans leurs châteaux de la Dalécarlie; Eric les y avait suivis...

Depuis une heure, quelques lieues seulement le séparaient d'eux.

Des trois châteaux qui dominaient les montagnes de l'horizon, le premier appartenait à Albert Green, le second à Jean Rining, le troisième à Magnus Troll!

Il les avait là tous les trois sous ses yeux, et à voir l'éclair qui jaillissait par moments de ses sourcils froncés, on devinait qu'il ne se passerait pas longtemps avant qu'il ne les tâtât sous la pointe vengeresse de son épée.

Quand les premières lueurs du matin tracèrent une ligne blanche à l'horizon, Eric quitta la fenêtre et alla réveiller Pétersen.

Ce dernier n'avait cessé de ronfler toute la nuit, mais il s'étonna naïvement de voir son maître éveillé avant lui.

— Voici le jour, mon ami, dit Eric, nous n'avons pas de temps à perdre. Tu vas te rendre au château de Jean Rining.

— Le plus jeune, fit Pétersen.

— De là tu passeras chez Albert Green.

— Oui, Monseigneur.

— Puis enfin tu iras trouver Magnus Troll.

— Le plus âgé...

— Tu n'as rien oublié de mes recommandations?

— A Dieu ne plaise!

— C'est bien, va donc, et songe que j'attends ton retour comme on attend la promesse d'une grande joie.

Pétersen enfourchait un instant après son cheval aux poils roux, et s'éloignait dans la direction du château de Jean Rining.

Seulement, par une dérogation inexplicable à ses habitudes de soumission absolue aux ordres de son maître, quand il se crut hors de la portée des regards d'Eric, maître Pétersen se hâta de prendre une direction contraire, et, lançant son cheval au galop, disparut avec la rapidité de l'éclair, en tournant le dos au château de Jean Rining.

(La suite au prochain numéro.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 8 octobre. — L'entrée au ministère de M. Rattazzi paraît très-probable.

Des lettres de Gènes annoncent que Garibaldi est parti de Caprera pour une destination inconnue; mais jusqu'à présent rien n'est encore venu confirmer ce bruit.

Turin, 9 octobre. — Les journaux de Naples annoncent que Borgès a été pris, jugé et fusillé. On ajoute que ses 15 compagnons auraient été faits prisonniers. — Havas.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 5 octobre.

Revue politique de la semaine. — Naufrage du *Great-Eastern*. — Courrier de voyage. — Courses de taureaux à Bilbao. — Service domestique dans

les pays à esclaves. — Voyage de sir Édmond Broomley à la recherche d'une tasse à thé. — Mots et Idées. — Bénédiction des fosses de la compagnie de Béthune. — Viaduc d'Andelot. — Chronique musicale. — Salon d'Anvers. — Bibliographie. — Le lit-tente-abri.

Gravures. — Naufrage du *Great-Eastern*: vue intérieure. — Vue du navire. — Grande cavalcade à Bilbao. — Voyage de sir Édmond Broomley à la recherche d'une tasse à thé (six gravures). — Vue d'une fosse aux bouillères. — Chemin de fer de Salios à Pontarlier: viaduc d'Andelot. — Les bains de mer à Paris, revue maritime par Bertall (neuf gravures). — Nouvelle tente militaire. — Etat actuel du nouveau pont de l'île Saint-Louis. — Rébus.

LE CACHEMIRE DES INDES, réduit par la baisse de la dernière vente de Londres et par le nouveau

traité de commerce, est devenu très-accessible chez M. Dupont, qui, à ces causes de bas prix, ajoutant celle d'une sage économie de frais de maison, offre des cachemires longs et carrés de 100 à 300, qualité ordinaire; de 400 à 800, qualité moyenne; de 900 à 1,500, qualité fine. — A Paris, Chaussée-d'Antin, 41, angle de la rue Jouber, au premier. — Vente, échange, réparation des châles français et des Indes. — Expédie.

BOURSE DU 8 OCTOBRE.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 68 05.
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 95 75.

BOURSE DU 9 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 68 15
4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 95 60.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Expédition franc de port jusqu'à destination.

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS DU PETIT-SAINT-THOMAS.

TROUSSEAUX

et

Layette.

A PRIX FIXE.

CACHEMIRE FRANÇAIS

et

de l'Inde.

Rue du Bac, 33, et rue de l'Université, 25, faubourg Saint-Germain, à Paris.

Les propriétaires de cet établissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons **franco**, et toute expédition au-dessus de **25 francs est affranchie pour toutes les localités de la France**. Les prix marqués en chiffres connus sont les mêmes pour Paris et la province. Cette maison n'a de succursale ni de représentants dans aucune ville de France, elle rejette donc toute responsabilité avec ces industriels ambulants qui font des déballages dans diverses contrées sous le nom du *Petit-Saint-Thomas*; elle les signale à la défiance et au mépris publics. — Un catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins est adressé aux personnes qui le demandent. (478)

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, et de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, Et sur baisse de mise à prix.

D'UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Courcouronne, n° 1.

L'adjudication aura lieu en l'étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange, le dimanche 27 octobre 1861, à midi.

On fait savoir qu'en vertu d'un jugement du tribunal civil de Saumur, en date du 5 octobre courant, enregistré,

Et à la requête de M. Jules-Hippolyte Budan, propriétaire, demeurant à Chaintres, commune de Dampierre,

Agissant au nom et comme tuteur de la mineure Estelle-Claire Willemotte, fille issue du mariage de Antoine Willemotte et de dame Marguerite Darse, tous les deux décédés, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, 8,

En présence du sieur Félix Jeanin, maître-tailleur, demeurant à Saumur, rue Daillé, subrogé-tuteur de ladite mineure,

Il sera, le dimanche 27 octobre 1861, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Touchaleaume, notaire, commis à cet effet, procédé à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble ci-après désigné.

DÉSIGNATION.

Une maison, située à Saumur, à

l'angle formé par la rue Courcouronne et la petite rue Saint-Nicolas, ayant façade sur la place Saint-Nicolas et sur la rue Courcouronne, où elle porte le n° 1.

Cette maison est composée ainsi qu'il suit :

Au rez-de-chaussée, un corridor ouvrant sur la place Saint-Nicolas, réduit, petit cabinet et latrines, cave ayant une entrée dans le petit cabinet dont il vient d'être parlé et sous l'escalier;

Escalier en bois desservant les étages supérieurs; au bout du corridor, une chambre avec alcôve, cheminée plaquée en marbre, surmontée d'une glace, ayant ouvertures sur la rue Courcouronne; cuisine ensuite de cette chambre éclairée sur la petite rue Saint-Nicolas, petit salon éclairé sur la rue Courcouronne;

Au premier étage, une petite chambre à cheminée ayant jour sur la rue Courcouronne, petit cabinet contigu à cette chambre, grenier sur la chambre du rez-de-chaussée, prenant jour sur la petite rue Saint-Nicolas;

Au second étage, une petite chambre à cheminée et un petit cabinet; Faux-grenier au-dessus; Toitures couvertes en ardoises.

MISE A PRIX.

Cette maison sera vendue sur la mise à prix de trois mille neuf cents francs, nette de tous frais, même des droits d'enregistrement et honoraires de notaire, fixée par le jugement sus-énoncé, ci . . . 3,900 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur;

2° A M^e BEAUREPAIRE, avoué en la même ville.

Dressé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le 10 octobre 1861.

Signé : BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le 10 octobre 1861, 1^o, c^o. Reçu un franc dix centimes, dixième compris. (507) Signé : P. VING.

A LOUER

Pour Noël prochain,

UN APPARTEMENT AU SECOND, maison de M^{me} veuve LECHAT, rue d'Orléans, 99. (508)

A VENDRE

UNE PÉPINIÈRE

De 1,200 pieds d'arbres à fruit de différentes espèces,

PRÈS CHINON.

S'adresser au bureau du journal.

Occasion

A VENDRE

UN BEAU BREAK.

S'adresser à M. le capitaine DE BONNE, rue Beaurepaire, 31. (499)

ÉTUDE DE NOTAIRE

A Saint-Macaire,

Canton de Montfaucon, arrondissement de Cholet,

A CÉDER

APRÈS DÉCÈS.

S'adresser à M^e LOISEAU, notaire à Cholet. (503)

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,

LE 1^{er} ET LE 2^e ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon régnant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désire.

S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (410)

A LOUER

Présentement,

PREMIER ET DEUXIÈME ÉTAGES,

Maison Simon.

Marchand de chaussures, rue Saint-Jean.

S'adresser à M. LAMBOURG. (336)



MALADIES DES CHIENS.

— La **POUDRE DE VATRIN** les GUÉRIT et PRÉSERVE de maladies. 1 fr. le paquet avec l'instruction. — **POMMADE DE VATRIN** guérissant en quelques jours boutons, gale, et toutes espèces de dartres. Le pôt : 1 fr. 25 c. — Pour l'expédition et le détail, à la pharmacie, rue de Poitou, 11, à Paris. Dépôt chez M. L'HERMITE, arquebnsier, à Saumur. (406)

FABRIQUE A ROUEN

Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45

PARACHUTE DES CHEVEUX Pour le Gros, rue d'Enghien, 24

EAU TONIQUE DE CHALMIN

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infailible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie.) — Prix du flacon : 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A Saumur, chez M. BALZEAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, M. CHAUSSÉPIED, coiffeur-parfumeur. (65)

Saumur, imprimerie de P. GODET.